



FNASCE
couleur passion

Compte-rendu

Compte-rendu de réunion

Commission Permanente des Sports

Mardi 12 juillet de 15h à 19h

et mercredi 13 juillet de 8h30 à 12h

Présents : Éric RAYNAUD (ASCE75 PAP/DTBS), Sébastien LAGACHE (ASCE44 Cerema), Véronique MOUFLE (ASCE14), Aurélie HUET (ASCE74), Laurent FRANC (ASCE52), Jean-Marc VINSONNEAU (ASCE31), Patrick Le Crom (Fnasce).

Excusés : Peggy LHOMME (ASCEET59), Odile BLANCHET (ASCEE35), Stéphane VAZEILLES (ASCE56).

Invitée : Michèle JOSSIER (*présidente de la FNASCE*).

☆☆☆☆☆

Ouverture de la CPS par É. Raynaud à 15h00.

É. Raynaud ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux membres et aux nouveaux membres présents à cette CPS (A. Huet et JM. Vinsonneau).

Point 1 – Approbation du compte-rendu de réunions CPS du 13 avril 2022.

É. Raynaud propose aux membres de valider le dernier compte-rendu qui a été adressé au CDF. Approbation du compte-rendu de réunion par la CPS.

Point 2 – Calendrier et lieux des réunions CPS 2022.

Deux réunions seront programmées d'ici la fin de l'année 2022.

- **Une visioconférence mi-septembre.**

- **Une réunion en présentielle en novembre ou décembre (a définir).**

Les dates seront décidées ultérieurement via un doodle pour permettre aux absents d'être dans la boucle.

Point 3 - Retour sur l'assemblée générale FNASCE de mai 2022.

S. Lagache fait un retour rapide sur la présentation des actions sport 2021. En renouvelant son souhait à se projeter et imaginer demain de nouvelles activités sportives et surtout de continuer à valoriser l'état d'esprit qui dynamise les ASCE. Assister les ASCE pour proposer, animer, se retrouver et partager des moments conviviaux autour du sport.

Il a rappelé à l'assemblée générale que la CPS assure notamment :

- le suivi des challenges nationaux,

- l'assistance et les conseils aux ASCE et aux URASCE dans leurs activités sportives,

- les aides financières aux challenges et activités sportives,

- les règlements des challenges,
- la préparation et l'animation de l'atelier des DASCE.

La CPS s'est réuni six fois en 2021 (deux fois en visioconférence et quatre réunions en présentielle).

Les challenges :

Face à la crise sanitaire, il y a eu plus d'occasions pour les sportifs de se retrouver et de partager des liens conviviaux.

Quatre challenges programmés sur six ont pu se dérouler.

Les journées DASCE 2021 :

Pour l'édition du 14 octobre 2021, la CPS a proposé d'intervenir autour du thème du vélo. L'idée de cette journée était de sensibiliser les participants au sujet vélo en proposant divers ateliers (conférences et pratiques).

Un rappel a été fait également sur :

- les aides financières pour la création d'activités/sections sportives,
- la valorisation et le partage de l'information en continu,
- les défis et concours lancés aux ASCE (nouveautés 2021).

Un petit film retraçant l'activité sport a été réalisé par S. Lagache et présenté en séance.

À la demande de M. Jossier, É. Raynaud fait un point sur le renouvellement de la CPS 2021/2022.

Après ce rapide historique, M. Jossier remercie les membres de la CPS pour le travail accompli en 2021 et 2022.

Point 4 - Les dossiers challenges.

Les dossiers challenges 2022.

Le rôle des membres de la CPS lors des challenges a été expliqué aux nouveaux membres :

- avant le challenge => suivi des dossiers de candidatures,
- pendant => vérification des adhésions + respect des inscriptions + respect de la remise des prix et lots + si visite culturelle, vérification de celle-ci pour remboursement de l'aide culturelle + prise de photos,
- après : trame rapport CPS à remplir lors de chaque challenge + photos.

3 trophées :

- trophée FNASCE = ASCE ayant le plus de points,
- trophée du ministre = 2^e ASCE,
- trophée CPS = 3^e ASCE,

- **Tournoi d'échecs en ligne (1^{er} – Nouveau)** : ASCEE 2A – le 8 avril 2022 de 19h00 à 20h30. → Suivi du dossier → Stéphane Vachet et Patrick Le Crom.

Au regard du succès rencontré par ce 1^{er} tournoi tant sur le nombre d'inscrits que sur le bon esprit, une enquête a été lancée auprès des 71 participants.

P. Le Crom présente le résultat de cette enquête établi à partir de Lime Survey.

Sur 71 invitations envoyées, 20 réponses ont été reçues dont 16 réponses complètes et 4 réponses incomplètes.

Parmi les questions posées, les réponses sont plutôt favorables à la reconduite du tournoi.

Question n° 4 : globalement, que pensez-vous de l'organisation de ce 1er tournoi d'échecs en ligne ?

- 5 réponses « extrêmement satisfait »,
- 8 réponses « très satisfait »,
- 1 réponse « peu satisfait »,
- 2 réponses « ni satisfait ni insatisfait »,
- 4 réponses « sans avis ».

Question n° 5 : globalement, en ce qui concerne le jour et les horaires de jeu proposés, êtes-vous satisfait ?

- 15 réponses « OUI »,
- 2 réponses « NON »,
- 3 réponses « sans avis ».

Question n° 7 : globalement, que pensez-vous du temps de jeu proposé ?

- 2 réponses « extrêmement satisfait »,
- 9 réponses « très satisfait »,
- 3 réponses « peu satisfait »,
- 2 réponses « ni satisfait ni insatisfait »,
- 4 réponses « sans avis ».

Question n° 8 : seriez-vous prêt à participer à un autre tournoi en ligne ?

- 14 réponses « OUI »,
- 3 réponses « NON »,
- 3 réponses « sans avis ».

Question n° 14 : pour quelle durée de tournoi ?

- 4 réponses « pour 1 h »,
- 9 réponses « pour 1h30 »,
- 2 réponse « pour 2h »,
- 5 réponses « sans avis ».

Question n°16 : seriez-vous prêt à participer à un autre tournoi en présentiel ?

- 13 réponses « OUI »,
- 4 réponses « NON »,
- 3 réponses « sans avis ».

Question n°18 : sur quel format ?

- 15 réponses « pour un week-end »,
- 1 réponse « pour une semaine de tournoi de parties longues (1h30 + 30s) »,
- 4 réponses « sans avis ».

Au regard de cette enquête, É. Raynaud propose de renouveler un second tournoi en ligne le 18 novembre 2022.

En appui avec l'ASCE 2A, il demande de proposer cette date à S. VACHET sur la faisabilité

de renouveler ce tournoi dans les mêmes conditions que le premier avec le même règlement.

- Enduro-carpe (10è) : ASCE 57 du 3 au 6 juin à Moulins-lès-Metz (57).

Suivi du dossier → P. Le Crom → représentant CPS → G. Longuemare → représentant CDF → P. Bonnin.

P. Le Crom informe la CPS que les bilans (moral et financier) ont été reçus en date du 22 juin 2022.

Les résultats sont en ligne depuis le 9 juin 2022.

Après étude des bilans, la CPS valide le bilan moral et financier avec une réserve sur les aides partenaires BFM et GMF accordées pour ce challenge.

L'aide partenariat FNASCE BFM accordée sera de 300 €,

L'aide partenariat FNASCE GMF sera bien accordée de 300 € dans les aides générales et non dans les aides sportives (aide GMF pour coupes).

Le bilan financier devra être modifié en respectant cette indication. É. Raynaud contact S. Nimesgern pour lui demander cette modification.

- SwimRun (1^{er} – Nouveau challenge) : ASCE 56 – 3 au 4 septembre à

Suscinio/Landrezac (56).

Suivi du dossier → Patrick Le Crom → représentant CPS → É. Raynaud → représentant CDF → Marie-Christine Rivoire – Suppléant Éric Raynaud.

Suite au point établi avec S. Vazeilles le 7 juillet, P. Le Crom informe la CPS qu'une dernière réunion s'est tenue pour faire le point et finaliser les inscriptions.

Pour les présents au challenge :

- 6 organisateurs ASCE56 (dont 3 compétiteurs),
- 3 FNASCE (dont une accompagnatrice),
- 19 compétiteurs (trices) : 3 duo "M", 2 duo "S" et 9 solo "S", dont 3 Morbihannais en plus des organisateurs. 8 femmes et 11 hommes,
- 7 accompagnateurs (trices). 5 femmes et 2 hommes.

Six mobil-homes sont réservés :

- 4 mobil-homes de 6 places,
- 2 mobil-homes de 4 personnes.

La partie restauration est également prévue et calée avec le camping. Pour information, les propriétaires du camping sont d'anciens boulangers, et ce sont eux même qui ont proposé la partie restauration tout en restant dans le budget prévu. Les repas (y compris petit déjeuner) seront pris sous forme de buffet.

Des sacs de bienvenue seront remis aux coureurs, ils seront remplis avant le challenge.

La réservation des inscriptions est assurée par Patrick Lamart qui gère avec les organisateurs pour les dossards. Il avait déjà réservé une quarantaine de dossards. Les inscriptions définitives avec dossards devraient se finaliser prochainement.

Pour la partie visite du château de Sucscinio, ils sont en cours de calage de la visite.

L'organisation de la randonnée est également finalisée avec Odile Gaillard en charge de la section randonnée de l'ASCE 56 depuis plusieurs années.

Une dernière visite au camping avec Pascal Blandel est programmée courant août pour les dernières validations.

- **Pétanque (48è)** : URASCE AQUITAINE du **17 au 18 septembre** à Soustons (40).
Suivi du dossier → Véronique Moufle → représentants CPS → Véronique Moufle et Sébastien Lagache → représentant CDF → – Josée Palin.

V. Moufle informe la CPS qu'il y a **484 inscriptions** y compris les accompagnateurs.
Décision du comité d'organisation : Suppression des accompagnateurs et demande d'augmentation de la capacité d'hébergement.
Celle-ci est acceptée et permettra au final, d'accueillir UN MAXIMUM DE JOUERS (environ **440 joueurs**).

Les dossiers challenges 2023.

Pour les prochains challenges => ajout d'une mention pour les aides « sous réserve des subventions du Ministère et des partenaires ». Attention à la rigueur pour les prochains challenges. GMF et BFM ne participent plus pour les coupes => ligne à retirer.
Tableau budget => formules enregistrées selon les sports avec les infos correspondantes (ex : pétanque 400 participants en moyenne ; cyclisme 100 participants...).

Budget prévisionnel :

Dans la colonne « aides générales » :

- partenariat GMF non renseigné (à renseigner dès que la FNASCE connaîtra les dotations 2023).
- partenariat BFM non renseigné (à renseigner dès que la FNASCE connaîtra les dotations 2023).

Dans la colonne « aides sportives » :

Supprimer la ligne « aide GMF pour coupes », cette aide figure déjà dans les aides générales.

aides prévues	
aides générales	1 500,00 €
URASCE	1 500,00 €
ASCE	0,00 €
buvette	0,00 €
partenariat <u>GMF FNASCE</u>	0,00 €
partenariat <u>BFM FNASCE</u>	0,00 €
prise en charge des organisateurs	0,00 €
service	0,00 €
aide complémentaire <u>FNASCE</u>	0,00 €
	0,00 €
aides sportives	3 050,00 €
<u>FNASCE</u> aide aux sportifs	2 300,00 €
aide pour location de structure	0,00 €
aide GMF pour coupes	250,00 €
aide secteur culture <u>FNASCE</u>	500,00 €

En date du 12 juillet, la CPS a réceptionnée 3 lettres de candidatures et 2 lettres d'intentions. Ce qui porterait à **5 challenges** pour 2023.

- **Trail (14e)** - ASCE 34 - du 29 au 30 janvier à Pignan (34) - (**Lettre de candidature**).
- **Trail (15e)** - ASCEE 2A - du 6 au 8 mai à Ajaccio (2A) - (**Lettre de candidature**).
- **Cyclisme (10e)** - ASCE 87 - le 03 juin à Limoges (87) - (Lettre d'intention).
- **Bowling (18e)** - URASCE BFC - du 9 au 11 juin à Miseray-Salines (25) - (**Lettre de candidature**).
- **Défi mer (1er)** - URASCE PACA CORSE - Septembre (date et lieu a préciser) - (Lettre d'intention).

- **Trail (14e)** : ASCE 34 - du 29 au 30 janvier à Pignan (34).

Suivi du dossier → A. Huet → représentants CPS → à définir → représentant CDF → – à définir.

La CPS valide la demande de candidature de l'ASCE 34 pour reconduire l'organisation du Trail à Pignan (34).

En l'absence de dossier, la CPS demande à l'ASCE 34 de lui adresser une première version du dossier d'organisation pour la CPS de septembre.

P. Le Crom se charge d'en informer l'ASCE 34.

- **Trail (15e)** - ASCEE 2A - du 6 au 8 mai à Ajaccio (2A).

Suivi du dossier → A. Huet → représentants CPS → a définir → représentant CDF → à définir.

La CPS valide la demande de candidature de l'ASCEE 2A pour l'organisation du Trail à Ajaccio (2A) rattachée sur l'épreuve du trail Napoléon.

L'ASCEE 2A propose donc aux participants un week-end de 3 jours, du 6 au 8 mai. Une première version du dossier d'organisation a été adressée à la CPS accompagné du budget prévisionnel.

Le Corsica Run X'Trem, organisateur du trail Napoléon propose 4 distances:

- Trail des Aiglons sur 11 km,
- **-Trail Classic sur 23 Km (comptant pour les trophées FNASCE),**
- Imperail trail Napoleon 43 Km,
- Grand trail Napoleon sur 66 km.

Après une première étude du dossier, la CPS souligne que l'épreuve retenue comptant pour l'attribution des trophées sera **l'épreuve napoléon classique sur 23 Km** et environ 1240 m de dénivelé positif et autant de négatifs. Course prévue le dimanche 7 mai matin.

Une visite du Casone terrain de jeu de l'Empereur enfant et du centre historique à pied sont prévues le samedi après-midi ainsi qu'une visite de la tour génoise de Capitello le lundi 8 mai.

Important, il est précisé qu'afin de favoriser une plus grande participation des sportifs sur ce challenge, les accompagnateurs ne seront pas acceptés.

Les participants seront hébergés en pension complète au centre CCAS Marinca en bord de mer sur la commune de Porticcio.

Ce dossier d'organisation doit être complété avec le règlement qui n'est pas renseigné dans cette première version.

Étude du budget prévisionnel.

La CPS souligne que le coût à la charge du sportif s'élève à 228,00 €.

- **Cyclisme (10e)** - ASCE 87 - le 03 juin à Limoges (87).

Suivi du dossier → P. Le Crom → représentant CPS → à définir → représentant CDF → à définir.

À ce jour, seul un message d'intention a été adressé à la FNASCE.

Par message en date du 30 mai 2022, l'ASCEE 87 propose de renouveler le challenge de cyclisme, les 2-3-4 juin 2023 dans les mêmes conditions que la réalisation de 2019.

La partie sportive est intégrée à la course cycliste « La Limousine Cyclo » à Limoges.

Cette compétition a lieu chaque année le premier week-end de juin. Ce sera donc le 3 juin 2023.

Pour l'hébergement et les repas, nous organiserons ceci pour les adhérents dans un centre sportif de Limoges, avec accueil le vendredi soir, nuitée du vendredi et samedi soir et repas de clôture le samedi soir.

P. Le Crom a contacté début juillet M. Sapey, présidente de l'ASCEE 87, pour lui demander d'adresser une lettre de candidature à la présidente de la FNASCE.

Aucun courrier reçu à ce jour.

- **Bowling (18è)** - URASCE BFC - du 9 au 11 juin à Miseray-Salines (25) (dates non figées).

Suivi du dossier → L. Franc → représentant CPS → à définir → représentant CDF → à définir.

L'URASCE BFC est toujours en attente des dates proposées 9, 10 et 11 juin 2023. Ces dates ne sont toujours pas validées par le centre de bowling à ce jour pour des raisons de calendrier des compétitions.

Donc en attente de confirmation des dates définitives.

L. Franc, nouveau chargé du suivi de dossier, refait un point de situation avec l'URASCE BFC.

Défi mer (1^e) Challenge innovant - URASCE PACA CORSE - Septembre (date et lieu à préciser)

Suivi du dossier → S. Lagache → représentant CPS → à définir → représentant CDF → à définir.

Par message en date du 7 juillet 2022, l'URASCE PACA CORSE a adressé un message d'intention pour organiser un challenge national défi mer en septembre 2023 en Corse. Une lettre officielle de candidature doit être adressée prochainement à la présidente de la FNASCE.

Pour information, É. Raynaud indique à la CPS qu'une ASCE pourrait se porter candidate pour l'organisation d'un challenge karting et/ou enduro carpes.

Sur décision du CDF, la commission sport se voit confier la gestion du dossier de la randonnée des actifs libérés 2023 précédemment assisté par le secteur entraide.

Convention :

Dans la convention entre la FNASCE et l'association organisatrice d'un challenge national sportif, en page 2, rajouter dans un encadré le détail de la composition de la commission de contrôle.

Dispositions pendant le challenge

Commission de contrôle

Elle est constituée :

- du vice-président sport de l'association organisatrice ou son représentant,
- d'une personne de l'association organisatrice,
- du président de l'URASCE ou de son représentant,
- du représentant du comité directeur de la FNASCE,
- du représentant de la commission permanente des sports. Celui-ci ne prend aucune décision en cas de problème. Son rôle se limite à informer et à conseiller la commission.

La commission de contrôle peut, pour faciliter sa prise de décision, s'adjoindre toute personne qu'elle juge utile, un des arbitres, par exemple.

La composition nominative de cette commission de contrôle devra être à disposition des représentants fédéraux dès l'accueil des participants.

Dossier d'organisation :

Dans le dossier d'organisation en page 9, article 4 : rajouter « *La composition nominative de cette commission de contrôle devra être à disposition des représentants fédéraux dès l'accueil des participants* ».

Article 4 – Commission de contrôle

Une commission de contrôle est mise en place durant toute la durée des manifestations sportives nationales. Elle a pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des challenges. Cette commission est en droit de s'opposer à la participation d'un concurrent présentant un matériel qu'elle jugerait déficient ou dangereux ou s'il ne répondait pas aux exigences du contrôle.

Afin de ne pas être à la fois juge et partie, aucun des membres de cette commission ne peut participer aux épreuves du challenge.

Elle est constituée :

(La composition nominative de cette commission de contrôle devra être à disposition des représentants fédéraux dès l'accueil des participants).

- du vice-président sport de l'association organisatrice ou son représentant,
- d'une personne de l'association organisatrice,
- du président de l'URASCE ou de son représentant,
- du représentant du comité directeur de la FNASCE,
- du représentant de la commission permanente des sports. Celui-ci ne prend aucune décision en cas de problème. Son rôle se limite à informer et à conseiller la commission.

Certificat médical :

M. Jossier interroge la CPS sur le caractère obligatoire du certificat médical pour participer à un challenge national FNASCE ?

Elle demande qu'il soit obligatoire et qu'il doit être demandé, à tous les participants, pour chaque challenge (départemental, régional et national). Elle a évoqué, le cas du décès d'un adhérent lors d'un challenge de pétanque départemental, où la GMF a demandé le certificat médical.

É. Raynaud propose que l'ASCE organisatrice se rapproche d'un médecin en local pour qu'il délivre un certificat à celles et ceux qui n'en ont pas.

Dans le cas où un participant ne fournirait pas un certificat médical, faut-il lui faire signer un document de décharge vis-à-vis de l'organisateur et de la FNASCE ?

M. Jossier rappelle que la commission « assurances » n'existe plus. C'est la GMF, assureur de la FNASCE, qui dans le cadre de la formation CARA intervient.

O. Blanchet fait observer que le code du sport impose que l'inscription à une compétition sportive est subordonnée à la présentation d'une licence ou à la présentation d'un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée.

Le certificat médical doit dater de moins d'un an à la date de l'évènement.

Une lettre de décharge ne dégage pas l'organisateur de sa responsabilité. Ce type de document ne permet pas de se prémunir contre d'éventuelles poursuites et de plus pourrait être perçu comme une volonté de contourner la loi.

En conclusion, il est obligatoire de continuer d'exiger le certificat médical, surtout pour les sports nécessitant une activité physique intense.

Concernant les lettres de soutien présentes dans le dossier d'organisation, M. Jossier demande qu'il n'y ait plus qu'une seule lettre co signée suivant le type d'organisation, présidents.es d'ASCE avec présidente de la FNASCE, ou présidents.es d'URASCE avec présidente de la FNASCE ou présidents.es d'URASCE avec présidents.es d'ASCE et présidente de la FNASCE.

Point 5 – Grille budgétaire prévisionnelle pour les dossiers challenges.

La grille budgétaire prévisionnelle pour les challenges, assez complexe d'utilisation dans sa configuration actuelle, doit être simplifiée pour une utilisation plus rationnelle.
L. Franc est volontaire pour suivre et actualiser cette grille prévisionnelle.
Une nouvelle version sera proposée pour la prochaine CPS de septembre.

Point 6 – Challenge d'activité à vélo 2022.

P. Le Crom informe la CPS que la FNASCE remporte la 1ère place du classement des associations.

Pour sa première participation, la FNASCE a bénéficié d'un formidable engagement des ASCE et des adhérents inscrits à cet événement.

Ce ne sont pas moins de **36 256 km** cumulés par les ASCE participantes durant tout le mois de mai.

Durant tout le mois de mai, la commission permanente des sports de la FNASCE a proposé aux ASCE de participer au **challenge d'activité MAI à vélo** pour lequel elles ont participé en grand nombre.

La Commission sport de la FNASCE tient à remercier les cyclistes d'avoir participé activement à cet événement collectif. Grâce à cette participation, de nombreux kilomètres ont été parcourus et ont contribué à la victoire finale et collective de la FNASCE au challenge d'activité dans la catégorie "association".

CHALLENGE D'ACTIVITÉ MAI à vélo 2022 (Classement officiel final)



188 associations inscrites de + >250 membres

1		FNASCE	36 256 km
2		LES PAPILLONS BLANCS DE LILLE-ROUBAIX-TOURCOING	35 124 km
3		Cap Au Nord Entreprendre	24 338 km

Le classement par ASCE :

Challenge d'activité MAI à vélo 2022
CLASSEMENT TROPHÉE ASCE
(ASCE ayant parcouru le plus de km)

Classement ASCE	ASCE	Kilomètres Parcourus Au 12/05 Challenge ASCE	Kilomètres Parcourus Au 18/05 Challenge ASCE	Kilomètres Parcourus Au 23/05 Challenge ASCE	Kilomètres Parcourus Au 31/05 Challenge ASCE
1	74	2773	5234	6215	8862
2	2A	1135	2761	4004	5216
3	35	1765	2961	3628	4950
4	76 CEREMA	1192	2214	2666	3558
5	64	1080	2220	2599	3370

Sur décision de la CPS, il sera attribué aux trois premières ASCE ayant cumulé le plus de kilomètres une carte cadeau chacune.

- 1ère - ASCE 74 – 1 carte cadeau de 100 €.
- 2ème – ASCE 2A – 1 carte cadeau de 80 €.
- 3ème – ASCE 35 – 1 carte cadeau de 50 €.

Sur décision de la CPS, ce challenge sera pris en compte dans le cadre du classement de fin d'année pour l'attribution du trophée de l'ASCE la plus sportive.

Sur décision de la CPS, cette participation au challenge d'activité « MAI à vélo » sera reconduite en 2023.

Point 7 - Animations autour de la Coupe du monde de rugby 2023.

É. Raynaud s'appuie sur un document CANVA pour présenter les axes principaux de cette animation. Ils ont pour objectifs de fédérer les ASCE et leurs adhérents autour du rugby et plus particulièrement sur la coupe du monde - puis à long terme assurer une continuité des activités rugby orienté autour de ses valeurs.

Les 3 axes principaux :

- 1 - Lancement officiel de l'année rugby FNASCE le 28 septembre 2022 au CDPU de Samatan (32) en région Midi-Pyrénées, du 26 au 29 septembre prochain en présence d'Érik. BONNEVAL, chef de marché chez GMF assurance.
- 2 - Pour le prochain congrès – mettre en place des activités rugby (masculin et féminin),
- 3 - Pour les DASCE – Mettre en place des ateliers sur le thème du rugby.

En fil rouge de ces 3 axes, une série de quiz programmée de septembre 2022 à septembre 2023 (1 quiz par mois).

É. Raynaud a présenté un exemple de quizz => l'idée serait de faire environ 15 quizz en lien avec la GMF.

É. Raynaud propose 20 questions par quizz, la GMF en souhaite 5 par quizz. Une entente est à trouver sur le nombre de questions par quizz.

V. Moufle propose de voir avec la GMF pour programmer un rendez-vous.

Il est convenu de mettre un temps limité de réponse par question. Un quizz test doit-être réaliser.

A. Huet propose de créer les quizz test via l'application kahoot.

Solutions à trouver pour les adhérents qui n'ont pas accès à internet.

Le super gagnant recevra un lot pour une visite du centre de formation de Marcoussis dans les Yvelines.

Point 8 – Commande des trophées pour les challenges 2022.

É. Raynaud confirme que les trophées sont bien commandés pour les challenges SwimRun et la pétanque.

Pour la pétanque, ce seront des trophées + paniers garnis pour les lauréats .

Il a été rappelé que dans la lettre de candidature, il est précisé que la FNASCE fourni les récompenses officielles (coupes) et que la FNASCE peut contribuer pour l'achat d'autres récompenses.

Point 9 – Refonte de la page sport du site internet de la FNASCE.

La refonte du site internet et une migration vers la nouvelle charte Internet sur le modèle du ministère devra être effectué **AVANT FIN 2022**.

É. Raynaud propose à la CPS de réfléchir dès à présent sur la nouvelle ossature de la page sport.

L'idée est de regarder ce qui est nécessaire de garder de ce qui ne l'est pas. La limite de date est 2018.

Une réunion d'information avec Maud Varin est programmée en septembre.

Point 10 – article (s) sport sur le site.

S. Lagache propose de rédiger pour septembre un nouvel article (point étape) sur la pratique du vélo dans la continuité des ateliers proposés aux DASCE 2021.

Jeux Olympiques 2024 : É. Raynaud propose de se positionner sur les JO paralympiques. Les membres de la CPS présents à la réunion y sont favorables.